



CHARTRE ÉTHIQUE LIANT LE CLUB DE SUPPORTERS ET LE RCT ASSOCIATION DANS LE CADRE DU PARRAINAGE D'UNE ÉQUIPE OU D'UNE CATÉGORIE DE JEUNES JOUEURS

PRÉAMBULE

Association-support du Rugby Club Toulonnais, l'Association RCT s'est donnée pour ambition de révéler le potentiel de chacun de ses joueurs et joueuses au moyen de ses formations et de nourrir l'équipe première ou nationale, avec les plus méritants.

Club de Supporters du RCT, vous avez accepté de soutenir une équipe ou une catégorie de jeunes joueurs de l'Association, au cours de cette saison 2018/2019. Celle-ci vous remercie chaleureusement pour votre parrainage.

Afin d'affermir les liens d'amitié et de solidarité entre nos deux structures et de promouvoir auprès de nos jeunes joueurs et joueuses les valeurs du rugby, de fair-play, de dignité et de respect de l'autre, nous vous proposons d'adhérer à une charte.

Article 1 : OBJET

En signant cette charte, le Club de Supporters et le RCT Association s'engagent sur l'ensemble des points suivants pour leur compte ainsi que pour celui de leurs adhérents.

Article 2 : DURÉE

Cette charte est prévue pour une saison sportive (soit du 1er août au 30 juin de l'année suivante) et est reconduite tacitement.

Chaque partie souhaitant la dénoncer pourra le faire en informant l'autre par courrier, au plus tard un mois avant la fin de la saison concernée. Cette durée pourra également être écourtée par chaque partie en cas de non respect des engagements à son égard.

Article 3 : LES ENGAGEMENTS

Le club de Supporters et le RCT Association, en tant qu'associations « 1901 » dûment déclarées en préfecture, restent en toutes circonstances, responsables de leurs actes et de ceux de leurs adhérents ou licenciés, respectifs.

Article 3.1 : Les engagements du Club de supporters

Le Club de supporters s'engage à se comporter de manière loyale, digne et respectueuse en toute circonstance, que ce soit verbalement ou par écrit, à l'égard

des arbitres, des joueurs, des joueuses, des staffs et des dirigeants du RCT Association et des équipes adverses ainsi que des spectateurs.

Article 3.2 : Les engagements du RCT Association

Les licenciés et l'encadrement du RCT Association s'engagent à se comporter de manière loyale, digne et respectueuse en toute circonstance, que ce soit verbalement ou par écrit, à l'égard du Club des Supporters parrainant une équipe ou une catégorie, et de ses adhérents.

Fait à TOULON, le

Le président du
Club des Supporters

Le président du
RCT Association